

Yvonand, le 9 décembre 2024



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU N° 21

Présidence : M. Florian Breguet

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

prenant en compte les articles 37 à 48 du règlement du Conseil communal d'Yvonand de mai 2014 ;

valide les commissionnaires suivants pour les préavis 2024/17 (Crédit d'étude pour l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet et l'intégration d'un futur traitement du chlorothalonil) et 2024/18 (Crédit d'étude pour des travaux d'assainissement, de mise en conformité et de remplacement de conduites de transport des captages de la Baume et de La Cula à Yvonand), présidés par le premier membre du PS :

PS	1 ^{er} membre	Ivar Kjelberg
	2 ^{ème} membre	Sylvain Hochstrasser
	3 ^{ème} membre	Aimé Guex
	suppléant	Gael Hedou
PLR	1 ^{er} membre	Julien De Icco
	2 ^{ème} membre	Daniel Pirollo
	suppléant	Cyril Mermod
UDC	1 ^{er} membre	Viktor Zeiter
	2 ^{ème} membre	Thierry Steiner
	suppléant	Louis Messerli

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier